



BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DE FORMATEUR DE T.I.V

Hendaye, les 16, 17 et 18 mars 2018
Chartres les 14, 15 et 16 septembre 2018

Pour le stage d'Hendaye adresser le dossier d'inscription complet **avant le 17 février 2018** à votre C.T.R. qui devra le transmettre à l'adresse ci-dessous avant le 24 février.

Pour le stage de Chartres adresser le dossier d'inscription complet **avant le 02 juin 2018** à votre C.T.R. qui devra le transmettre avant le 09 juin à l'adresse ci-dessous :

**FFESSM
Charlie GOUIN
24 quai de Rive Neuve
13284 MARSEILLE cedex 07**

Contenu du dossier complet : ce formulaire + chèque de 150,00 ou 180,00 Euros en fonction du jour d'arrivée (*) à l'ordre de FFESSM + photocopie de la licence en cours de validité (2017/2018).

Tout dossier incomplet sera retourné.

(*) Arrivée le vendredi matin : 150,00 € (Hébergement et repas du vendredi au dimanche midi)

(*) Arrivée le jeudi soir : 180,00 € (Idem + Repas jeudi soir, nuit jeudi/vendredi et petit déjeuner).

Nom :

Prénom :

Numéro de licence 2017-2018 :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Code Postal :

Ville :

Tél. portable :

Tél. Dom. :

Email :

Comité Régional :

Numéro de T.I.V. :

Nom du club :

Numéro du club :

Fonction départementale ou régionale :

Profession :

Date d'arrivée : Jeudi soir avant 19h

Vendredi matin 9h (1)

Avis du Président de la Commission Technique Départementale**

Avis favorable (1)

Le Président du C.D.

Avis défavorable (1)

** Obligatoire pour l'Ile-de-France.

Avis obligatoire du Président de la C.T.R.

Avis favorable (1)

Avis défavorable (1)

Le Président de la C.T.R.

Ordre de priorité: (2)

Cachet

Signature

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Au cas où il y aurait plusieurs candidatures.